

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Abonnements: Trois mois, Six mois, Un an

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus

Le prix des Abonnements est payable d'avance

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annances: la ligne, Réclames: Faits divers

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix

ROUBAIX, 27 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 27 JUIN

Cours à terme de 1 h. 00, du 27 juin 1879

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédé. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: Service particulier, 27 JUIN, 26 JUIN. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPECHES COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,86 0/0; change sur Paris, 5,18 0/0; Café good fair, etc.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a continué hier la discussion des projets Ferry et la séance a été remplie par un très courageux discours de M. Lamy

la liberté pour tout le monde même pour les jésuites. Il a défendu la liberté absolue du droit d'association

Mais notre parti a prouvé lui-même l'innocence et l'innocuité du cléricalisme, en en triomphant.

Vous êtes à la tête du pouvoir vous êtes les maîtres: qu'avez vous donc à craindre?

Le ministre de l'instruction publique est intervenu lui-même, franchement, sa réputation d'orateur, déjà bien médiocre, n'y aura rien gagné.

M. J. Ferry s'est contenté de ramasser les rognures des Bert, des Deschanel, des Spuller et de lire, avec des commentaires explicatifs, certains passages soigneusement choisis dans des livres qu'il prétend être en usage dans les écoles religieuses.

En somme, la discussion de M. J. Ferry a manqué non seulement d'éclat, mais encore de franchise.

Cette déclaration eût épargné cinq séances inutiles, pendant lesquelles, dit la France peu suspecte, on l'avoue, des orateurs naïfs s'imaginant que l'enseignement national était en cause.

La tolérance de M. P. Bert

L'un des principaux arguments de M. Paul Bert a été celui-ci: l'éducation laïque est toute de tolérance.

L'honorable M. Gaslonde a fait justice déjà de ce singulier argument à la tribune de la Chambre.

M. P. Bert a dit, s'est-il écrié: « Il y a des catholiques, et à ces catholiques, on ne leur doit pas la liberté, parce que, s'ils étaient les maîtres, il ne la donneraient pas aux autres... »

La réponse est victorieuse; mais elle aurait pu être plus piquante.

M. Paul Bert a été élève d'une école laïque, d'un lycée, puis d'une faculté.

Pourquoi en a-t-il si peu profité? N'est-ce pas lui, en effet, qui, improvisé préfet du Nord par le bon vouloir de M. Gambetta

M. J. Ferry a demandé l'urgence la révoication de M. Martinet, procureur de la République à Cambrai.

N'est-ce pas toujours le même M. Bert, partisan si déclaré de la liberté, qui signait la dépeche suivante, éternelle preuve de son amour pour la légalité:

Lille, 8 février 1871, h., matin n° 7,712.

J'ai approuvé et j'approuve le décret du 31 janvier, sur l'indigibilité. Je ne puis continuer à signer la politique de la fraction du gouvernement qui est prisonnière dans Paris.

Ainsi donc, révoquer un magistrat respecté de tous, par ce seul motif qu'il ne partage pas vos idées politiques; mettre hors la loi toute une catégorie de citoyens, parce qu'ils sont restés fidèles à un parti qu'on ne sert plus, c'est là tout ce qu'inspire « cette éducation imprégnée de tolérance », qu'on vante tant!

Nous ne nous étonnons pas après cela que les familles aient quelque défiance d'une pareille éducation.

M. Paul Bert ait eu l'imprudence de terminer son discours en demandant qu'on refusât la tolérance aux intolérants!

Si on appliquait ce principe, M. Paul Bert ne serait-il pas, en effet, exposé à être des premiers frappés?

La Messe de Saint-Augustin

Le service funèbre célébré hier à Paris pour le prince de la Paix, le prince Louis-Napoléon avait eu lieu en l'église Saint-Augustin avec une immense affluence.

Des deux heures du matin, les organisateurs de la cérémonie, à la tête desquels on remarquait M. Henri Chevreau, ancien préfet de la Seine et ancien ministre de l'Intérieur, étaient réunis dans la nef pour surveiller les derniers préparatifs.

Une heure, la foule, groupée en masse, stationne sur les trottoirs du boulevard et de la rue Malesherbes, de la place Saint-Augustin et de la rue de la Bienfaisance.

En effet, le défilé des voitures commença. La police maintient le bon ordre, que nul d'ailleurs ne songe à troubler.

Avant onze heures, la foule se découvre sur le passage d'un dignitaire revêtu du bonnet de la Légion d'honneur. C'est l'amiral La Roncière Le Noury.

Une messe est dite par M. l'abbé Laine, au maître-autel de l'église de Saint-Augustin, assisté de deux diacres.

La messe est dite par M. l'abbé Laine, au maître-autel de l'église de Saint-Augustin, assisté de deux diacres.

La messe de Saint-Augustin était terminée à une heure. La foule s'est écoulée.

La messe de Saint-Augustin était terminée à une heure. La foule s'est écoulée.

Un individu, qu'on suppose être rédacteur d'un journal républicain, a eu l'audace d'allonger le bras pour arracher le bouquet de violettes que portait à la boutonnière le prince de la Paix.

Une heure après, ce personnage, hué par les femmes, était encore bloqué dans le lieu où il avait été obligé de se réfugier pour échapper aux manifestations de la foule indignée.

Le vote du projet de retour à Paris ne marchera peut-être pas aussi vite et aussi facilement qu'on le croyait, quand on a vu le congrès abroger l'art. 1^{er} de la constitution.

Le gouvernement était si pressé de présenter son fameux projet, qu'il n'avait pas même pris le temps d'examiner les questions graves qu'il soulevait et qui ont été mises en lumière par la discussion des bureaux.

Les funérailles du Prince d'Orange ont eu lieu le 26 à la Haye. Le cortège a quitté à onze heures le palais de la présidence.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gambetta.

M. le président rappelle que la Chambre avait envoyé au bureau l'examen d'une proposition de loi, l'amiral Touchard, relative à l'indemnité des députés et donne lecture d'un arrêté du bureau aux termes duquel les députés, non encore validés, recevront néanmoins l'indemnité législative: cet arrêté sera inséré au procès-verbal.

La Chambre adopte divers projets de lois d'ordre local.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. Lamy dit que les divisions les plus redoutables sont les divisions religieuses. Or, les adversaires du projet de loi sont tous catholiques, et les partisans de ce projet sont ceux qui sont connus par leur dévouement ou leur hostilité contre l'église catholique.

Le débat théologique qu'on a porté à la tribune a fourni à la majorité républicaine des Pères de l'Eglise dont on pourra trouver l'emplacement dans la République fers des dogmes (Rires); mais le raisonnement qu'on invoque consiste à dire que l'Eglise n'a pas le droit de revendiquer la liberté parce qu'elle n'aime pas et que le gouvernement actuel doit appliquer un principe de monopole qu'il a toujours combattu.

La vérité est qu'un parti doit appliquer ses principes et non ceux de ses adversaires. (Très bien à droite.)

Les droits et les propriétés constitués avec la faveur de la loi ne peuvent être détruits sans indemnité, ce serait le rétablissement de la confiscation. Interruption à gauche. Quant à allouer des indemnités, cela reviendrait à demander des sacrifices aux contribuables, non pour développer, mais pour supprimer l'instruction, car l'Etat n'est pas en mesure de faire pour l'enseignement secondaire ce qu'on a déjà réalisé les établissements religieux.

Grâce au principe de la liberté, les hommes qu'on veut frapper offrent toutes les conditions possibles de capacité; ils ont le don même de l'enseignement, et ce sont leurs succès qui les condamnent. (Très bien à droite.)

On les met ainsi au rang de ceux qui sont convaincus d'immoralité, on les confond avec ceux qui sont des bagues; cela ne peut se faire sans des raisons formelles et décisives. Quelles sont ces raisons?

Elle est bien simple. Vous savez, au moins par les journaux, que jusqu'à présent nous n'avons pas pu parvenir à constater l'identité de la victime d'un assassinat qui eût été en ce moment tout Paris.

On a trouvé sur vous un portrait de cette malheureuse femme. Il est tout naturel que je vous demande de qui vous le tenez, et si c'est d'elle-même, comme je n'en doute pas, vous êtes évidemment en mesure de me renseigner sur son compte.

Vous vous trompez, monsieur, je ne la connais pas.

Prenez garde! il est bien invraisemblable que vous ayez dans votre portefeuille la photographie d'une personne que vous n'avez jamais vue?

Mais pourquoi cette photographie ne vous ait-elle été donnée par un de vos amis, auquel cas vous pouvez nous désigner cet ami qui nous renseignera, lui?

Personne ne m'a donné cette carte.

Alors comment se fait-il que... Pardon, monsieur. Votre agent vous a sans doute raconté de quelle façon ce portefeuille est tombé entre ses mains?

Certainement. Il l'a pris dans la poche d'un pick-pocket qui venait de voler dans votre... pendant que vous regardiez le cadavre exposé.

Eh bien, monsieur, c'est sans doute ce voleur qui y a mis ce portrait, car, lorsque je suis sorti de chez moi, il ne contenait, j'en suis parfaitement sûr, que cinq mille francs en billets de banque et une enveloppe de lettre sur laquelle étaient écrits mon nom et celui de Mme Lecomte.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Il se disait: Tu l'enfermes, mon garçon, et maintenant je tiens.

Et il reprit tout haut: Convaincu, monsieur, qu'il est bien invraisemblable que ce voleur se soit donné la peine de loger cette photographie dans un portefeuille dont il avait tout intérêt à se débarrasser après en avoir extrait les billets de banque.

Et même, en y réfléchissant, je trouve votre explication tout à fait inadmissible. L'Anglais a été arrêté juste au moment où il sortait de la Morgue, et il avait fait son coup devant le vitrage. Il n'a certainement pas eu le temps de manipuler le portefeuille qui s'était hâté de cacher dans une poche secrète de son pantalon.

Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que j'explique comment il s'y est pris, répondit sèchement M. de Gentilly. Je n'ai pas étudié les procédés de ces gens-là.

Il y eut un moment de silence.

Le chef de la sûreté fermait à demi les yeux, comme un homme qui se recueille, et ses doigts jouaient distraitemment avec le portrait-carte qui venait de prendre sous la presse-papier.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Il se disait: Tu l'enfermes, mon garçon, et maintenant je tiens.

Et il reprit tout haut: Convaincu, monsieur, qu'il est bien invraisemblable que ce voleur se soit donné la peine de loger cette photographie dans un portefeuille dont il avait tout intérêt à se débarrasser après en avoir extrait les billets de banque.

Et même, en y réfléchissant, je trouve votre explication tout à fait inadmissible. L'Anglais a été arrêté juste au moment où il sortait de la Morgue, et il avait fait son coup devant le vitrage.

Il n'a certainement pas eu le temps de manipuler le portefeuille qui s'était hâté de cacher dans une poche secrète de son pantalon.

Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que j'explique comment il s'y est pris, répondit sèchement M. de Gentilly. Je n'ai pas étudié les procédés de ces gens-là.

Il y eut un moment de silence.

Le chef de la sûreté fermait à demi les yeux, comme un homme qui se recueille, et ses doigts jouaient distraitemment avec le portrait-carte qui venait de prendre sous la presse-papier.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Il se disait: Tu l'enfermes, mon garçon, et maintenant je tiens.

Et il reprit tout haut: Convaincu, monsieur, qu'il est bien invraisemblable que ce voleur se soit donné la peine de loger cette photographie dans un portefeuille dont il avait tout intérêt à se débarrasser après en avoir extrait les billets de banque.

Et même, en y réfléchissant, je trouve votre explication tout à fait inadmissible. L'Anglais a été arrêté juste au moment où il sortait de la Morgue, et il avait fait son coup devant le vitrage.

Il n'a certainement pas eu le temps de manipuler le portefeuille qui s'était hâté de cacher dans une poche secrète de son pantalon.

Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que j'explique comment il s'y est pris, répondit sèchement M. de Gentilly. Je n'ai pas étudié les procédés de ces gens-là.

Il y eut un moment de silence.

Le chef de la sûreté fermait à demi les yeux, comme un homme qui se recueille, et ses doigts jouaient distraitemment avec le portrait-carte qui venait de prendre sous la presse-papier.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Il se disait: Tu l'enfermes, mon garçon, et maintenant je tiens.

Et il reprit tout haut: Convaincu, monsieur, qu'il est bien invraisemblable que ce voleur se soit donné la peine de loger cette photographie dans un portefeuille dont il avait tout intérêt à se débarrasser après en avoir extrait les billets de banque.

Et même, en y réfléchissant, je trouve votre explication tout à fait inadmissible. L'Anglais a été arrêté juste au moment où il sortait de la Morgue, et il avait fait son coup devant le vitrage.

Il n'a certainement pas eu le temps de manipuler le portefeuille qui s'était hâté de cacher dans une poche secrète de son pantalon.

Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que j'explique comment il s'y est pris, répondit sèchement M. de Gentilly. Je n'ai pas étudié les procédés de ces gens-là.

Il y eut un moment de silence.

Le chef de la sûreté fermait à demi les yeux, comme un homme qui se recueille, et ses doigts jouaient distraitemment avec le portrait-carte qui venait de prendre sous la presse-papier.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 28 JUIN

LA VIEILLESE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

Première partie M. LECOQ se dérobe

Non, c'est inutile. Mais tiens-toi dans l'attente. Je t'appellerai peut-être. Et puis, nous ferons ce soir la visite domiciliaire. Je t'emmènerai avec Pigache.

Compris patron. Faut toujours que je vous dise trois choses qui vont vous fixer sur le particulier.

— Primo, il m'a offert jusqu'à vingt mille francs pour lui rendre le portrait.

che pour y prendre son pistolet... il voulait se brûler la cervelle... mais pas méchamment, j'avais fait le voleur à la tire pendant qu'il regardait par la portière... et voilà le joujou, conclut Piédoche en posant l'arme sur le bureau.

— Allons, dit le chef, assez ému par la simplicité de ce récit, tu es un brave garçon et je parlerai de toi à M. le préfet.

Puis, reprenant l'histoire de l'arrestation depuis la Morgue jusqu'au quai de l'Horloge en passant par Boulogne, il posa à son subalterne une série de questions auxquelles celui-ci répondit de façon à le renseigner complètement sur les circonstances accessoires de l'affaire, et il envoya chercher M. de Gentilly.

Pendant le court intervalle qui s'écoula entre la sortie de Piédoche et l'entrée de l'inculpé — le fiancé de Thérèse était déjà un inculpé — le chef de la sûreté se prépara au duel qu'il allait engager.

Car c'est un véritable duel que le premier interrogatoire, un duel où tout l'avantage est de côté de l'interrogateur.

Il a le choix des moyens d'attaque, tandis que l'interrogé ne peut pas deviner les bottes qu'on lui portera.

L'un est de sang froid, l'autre est profondément troublé. La lutte n'est donc pas égale.

Mais il y a plus d'une façon de l'entamer. On peut procéder par coups droits, intimider par la vivacité et l'imprévu des questions ou bien au contraire user de ménagements, employer la douceur et la patience, enfermer l'ennemi dans un réseau d'argu-

ments fournis par ses réponses, et le réduire ainsi plus lentement et plus sûrement peut-être, à l'impossibilité de nier.

Le chef, après réflexion, se décida pour dernier système.

Il ne négligea d'ailleurs aucune des précautions obligées.

Il déplaça une des lampes qui éclairaient son bureau, et il disposa l'abat-jour de façon à ce que la lumière tombât en plein sur le siège où devait s'asseoir M. de Gentilly.

Il cacha le portrait sous un presse-papier, et il serra le revolver dans un tiroir. La porte s'ouvrit et le jeune homme s'avança, conduit par Piédoche, qui se retira aussitôt.

— Asseyez-vous, monsieur, dit poliment le chef de la sûreté.

M. de Gentilly salua froidement, prit place et attendit en silence qu'on le questionnât.

Les questions se firent un peu attendre. Le chef l'observait, et il éprouvait une impression singulière. Il avait au plus haut degré la mémoire des figures, et lui il semblait que celle du prisonnier ne lui était pas inconnue.

Ce n'était pas d'une apparition fugitive, à la lueur douteuse d'une bougie mourante, qu'il pouvait avoir gardé un souvenir si net.

M. de Gentilly avait une barbe très noire, comme l'individu qui était venu appeler Mary; à minuit, dans le boudoir du pavillon. Mais il aurait fallu d'autres points de comparaison pour se prononcer sur la res-

semblance, et le chef n'avait guère vu de ce visiteur que la barbe.

— Vous savez pourquoi un de mes agents vous a amené ici? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, répondit vivement Louis de Gentilly, et je m'étonne qu'on arrête un homme honorable sur un indice aussi vague.

— C'est bien la même voix, pensa le chef de la sûreté.

Et sa seconde réflexion fut: — Il le prend de haut. Il va plaider l'erreur dans la personne. Il faut jouer serré.

Puis il commença: — Permettez-moi de vous dire, monsieur, que dans une affaire aussi grave, j'ai le devoir de ne rien négliger.

J'ajoute que vous n'êtes point arrêté. Je vous ai fait venir pour vous intéresser, et si vous pouvez m'expliquer d'une façon satisfaisante la possession du portrait qu'on a trouvé dans votre portefeuille, vous serez parfaitement libre de rentrer chez vous ou d'aller rassurer les personnes que vous venez de quitter.

Tout en tenant ce langage rassurant, le chef scrutait d'un oeil sagace la physionomie du patient et vit qu'elle s'illuminait de joie.

— Je crois mon gendarme, pensa-t-il, que tu ne t'attends pas à coucher ce soir dans ton lit. En voilà un indice! et un bon! Si tu étais innocent, ça te semblerait tout naturel.

— Je vous remercie, monsieur, d'envisager cette affaire sous son véritable jour, dit M. de Gentilly en s'efforçant de paraître calme.

— Elle est bien simple. Vous savez, au moins par les journaux, que jusqu'à présent nous n'avons pas pu parvenir à constater l'identité de la victime d'un assassinat qui eût été en ce moment tout Paris.

On a trouvé sur vous un portrait de cette malheureuse femme. Il est tout naturel que je vous demande de qui vous le tenez, et si c'est d'elle-même, comme je n'en doute pas, vous êtes évidemment en mesure de me renseigner sur son compte.

Vous vous trompez, monsieur, je ne la connais pas.

Prenez garde! il est bien invraisemblable que vous ayez dans votre portefeuille la photographie d'une personne que vous n'avez jamais vue?

Mais pourquoi cette photographie ne vous ait-elle été donnée par un de vos amis, auquel cas vous pouvez nous désigner cet ami qui nous renseignera, lui?

Personne ne m'a donné cette carte.

Alors comment se fait-il que... Pardon, monsieur. Votre agent vous a sans doute raconté de quelle façon ce portefeuille est tombé entre ses mains?

Certainement. Il l'a pris dans la poche d'un pick-pocket qui venait de voler dans votre... pendant que vous regardiez le cadavre exposé.

Eh bien, monsieur, c'est sans doute ce voleur qui y a mis ce portrait, car, lorsque je suis sorti de chez moi, il ne contenait, j'en suis parfaitement sûr, que cinq mille francs en billets de banque et une enveloppe de lettre sur laquelle étaient écrits mon nom et celui de Mme Lecomte.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Il se disait: Tu l'enfermes, mon garçon, et maintenant je tiens.

Et il reprit tout haut: Convaincu, monsieur, qu'il est bien invraisemblable que ce voleur se soit donné la peine de loger cette photographie dans un portefeuille dont il avait tout intérêt à se débarrasser après en avoir extrait les billets de banque.

Et même, en y réfléchissant, je trouve votre explication tout à fait inadmissible. L'Anglais a été arrêté juste au moment où il sortait de la Morgue, et il avait fait son coup devant le vitrage.

Il n'a certainement pas eu le temps de manipuler le portefeuille qui s'était hâté de cacher dans une poche secrète de son pantalon.

Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que j'explique comment il s'y est pris, répondit sèchement M. de Gentilly. Je n'ai pas étudié les procédés de ces gens-là.

Il y eut un moment de silence.

Le chef de la sûreté fermait à demi les yeux, comme un homme qui se recueille, et ses doigts jouaient distraitemment avec le portrait-carte qui venait de prendre sous la presse-papier.

Le chef de la sûreté écoutait sans mot dire cette justification.

Il se disait: Tu l'enfermes, mon garçon, et maintenant je tiens.

Et il reprit tout haut: Convaincu, monsieur, qu'il est bien invraisemblable que ce voleur se soit donné la peine de loger cette photographie dans un portefeuille dont il avait tout intérêt à se débarrasser après en avoir extrait les billets de banque.